**PHARMACIE**

A l’attention des patientes

Madame, Mademoiselle,

Actuellement vous êtes sous traitement d’un médicament à base de Valproate et dérivé (Dépakine Dépakote, Dépamide, Micropakine ou leurs génériques). L’Agence Nationale de Sécurité des Médicaments a modifié les conditions de délivrance de ses produits. Si vous êtes toujours sous traitement il est devenu obligatoire de posséder une prescription initiale hospitalière de moins d’un an et un accord de soin signé de votre part en cas du maintien du traitement.

Cette obligation ne concerne que les patientes en âge de procréer ou susceptibles de l’être un jour. Nous vous engageons à consulter le médecin spécialiste dans les meilleurs délais.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous présenter à notre officine avec ce courrier et nous vous donnerons de plus amples informations.

Veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Votre pharmacien